

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 998^e séance, tenue le mardi 13 juin 2006,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques, Mme Maryse Rinfret-Raynor; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Roger Martin (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Véronika Kisfalvi (en l'absence de Mme Ruth Dupré); des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David, M. Jacques Bélair (en l'absence de Mme Nicole Dubreuil), Mme Anne-Marie Girard (en l'absence de Mme Sylvie Normandeau); des étudiants, M. Sylvain Dubé, M. Louis-Philippe Vien, M. Martin Vézina; un chargé de cours, M. Najib Lairini; des observateurs, M. Pierre Chenard, Mme Louise-Hélène Richard; M. Yves Cloutier (invité).

ABSENTS : Le recteur, M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur—International et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Développement et relations avec diplômés, M. Guy Berthiaume, la vice-rectrice—Vie étudiante, Mme Martha Crago; le vice-recteur—Administration et finances, M. Claude Léger, le vice-recteur—Recherche, M. Jacques Turgeon; les doyens, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Pierre Moreau, M. Réjean Poirier, M. Jean Rouleau, M. Jean Sirois; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Raymond Lalonde, M. Jacques Gresset, M. Sang Nguyen; une étudiante, Mme Claudette T. Cloutier; des observateurs, Mme Christine Colin, M. Denis Marchand.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

La présidente signale les nominations et renouvellements de mandats à la Commission à compter du 1^{er} juin : M. Giovanni de Paoli, administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de l'aménagement; M. Pierre Moreau, administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de pharmacie; M. Jean-Marc Boudrias, doyen de la Faculté de l'éducation permanente; M. Joseph Hubert, doyen de la Faculté des arts et des sciences; M. Michel D. Laurier, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation; M. Réjean Poirier, administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de musique; Mme Michèle Brochu, professeure agrégée au Département d'obstétrique et de gynécologie de la Faculté de médecine, et M. Stéphane Vachon, professeur titulaire au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences (membres nommés par l'Assemblée universitaire); Mme Ruth Dupré directrice des programmes à l'École HEC Montréal (représentante du directeur de l'École); MM. Sylvain Dubé, Louis-Philippe Vien, Martin Vézina (membres étudiants); M. Pierre Chenard, registraire.

À la demande des étudiants, la Commission accepte que M. Yves Cloutier, attaché universitaire à la FAÉCUM participe à cette séance à titre d'observateur.

M. Fernand Boucher est présent à cette séance à titre d'administrateur exerçant les fonctions de registraire (pour la délibération 6.7).

En l'absence de Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Bélair, vice-doyen de la FES, présentera les projets inscrits aux points 7 à 7.17.

En l'absence de Mme Sylvie Normandeau, Mme Anne-Marie Girard, adjointe à la vice-doyenne Études de la FAS, présentera le projet inscrit au point 6.3.

M. Roger Martin, directeur du Bureau des affaires académiques et des programmes du Baccalauréat de l'École Polytechnique, participe à la réunion pour la présentation des projets inscrits au point 6.6. En l'absence de M. Pierre G. Lafleur, M. Martin représente l'École.

En l'absence de Mme Ruth Dupré, l'École HEC Montréal est représentée par Mme Véronika Kisfalvi, directrice de la Direction des diplômes d'études supérieures de l'École (points 6.5 et 7.16)

CE-998-1

ORDRE DU JOUR

CE-998-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 997^e séance tenue le 2 mai 2006
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Comité des nominations de la Commission des études
 - Nomination de membres à la Sous-commission du premier cycle
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté de l'éducation permanente
 - Modifications au programme de Certificat en intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
 - 6.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modifications au programme de Certificat violence, victimes et société
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences
 - Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie
 - 6.4 Département de kinésiologie
 - Modification aux conditions d'admissibilité
 - 6.5 École HEC-Montréal
 - Création d'un programme de Certificat en systèmes d'information et d'analyse d'affaires
 - 6.6 École Polytechnique
 - Modifications aux programmes de Baccalauréat
 - Modifications aux règlements du Baccalauréat
 - 6.7 Registrariat
 - Évaluation des candidats universitaires
 - 6.8 Faculté de pharmacie
 - Modification aux conditions d'admissibilité
7. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 7.1 Faculté des études supérieures
Programmes de génie biomédical
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D (génie biomédical)
 - 7.2 Faculté des études supérieures
Programmes de génie biomédical
 - Modifications au règlement pédagogique (seuil d'admissibilité), à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (génie biomédical)
 - 7.3 Faculté des études supérieures
Programmes de génie biomédical
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (génie biomédical)
 - 7.4 Faculté de médecine
Département d'administration de la santé, Département de médecine sociale et préventive, et Département de santé environnementale et santé au travail
 - Création d'un diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnEIS)
 - 7.5 Faculté des sciences de l'éducation
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option «Pédagogie universitaire des sciences médicales»
 - 7.6 Faculté des sciences de l'éducation
Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Création d'un microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation)

- 7.7 Faculté des sciences de l'éducation
Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Création d'un microprogramme de 2^e cycle (insertion à la fonction de direction)
- 7.8 Faculté des sciences de l'éducation
Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Refonte majeure du programme de M.Ed., option «administration de l'éducation»
- 7.9 École Polytechnique
 - Création d'un microprogramme de 2^e cycle (développement de produits)
- 7.10 École Polytechnique
 - Création d'un microprogramme de 2^e cycle (matériaux composites et polymères)
- 7.11 École Polytechnique
 - Création d'un microprogramme de 2^e cycle (mécatronique)
- 7.12 École Polytechnique
 - Création d'un microprogramme de 2^e cycle (sécurité du logiciel)
- 7.13 École Polytechnique
 - Modifications mineures aux cours des cycles supérieurs
- 7.14 École Polytechnique
 - Modifications mineures aux programmes de cycles supérieurs
- 7.15 École Polytechnique
 - Modifications aux règlements des études supérieures
- 7.16 École HEC-Montréal
 - Création d'un programme de D.E.S.S. (gestion et développement durable)
- 7.17 Faculté des sciences de l'éducation
 - Modifications au règlement pédagogique et à la structure du programme de la maîtrise en éducation (M.Ed.) option «Générale»
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-998-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 997^e SÉANCE

CE-998-2

Dans la liste des présences, à la rubrique *Invités*, il est demandé de corriger le prénom de M. Sylvain Dubé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 997^e séance tenue le 2 mai 2006, tel que corrigé.

CE-998-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-998-3

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 997^e séance a été transmise aux membres. La secrétaire générale en fait la présentation.

Se reportant à l'approbation de la création d'un programme de D.E.S.S. (design de jeux) à l'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement, le représentant de la Faculté demande de s'assurer que les journalistes qui publiciseront les programmes adoptés par la Commission prennent soin de vérifier les données relatives aux programmes. La présidente mentionne que le suivi nécessaire sera fait.

CE-998-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-998-4

État des admissions et inscriptions

Le registraire présente des données récentes relatives aux processus d'admission et d'inscription. Les résultats observés apparaissent positifs. Les inscriptions au trimestre d'été sont en cours, et les données observées la semaine dernière présentent des résultats

semblables à ceux de l'année précédente à la même période. Pour le trimestre d'automne 2006, le traitement des demandes et de l'envoi des réponses est en cours. À cette date, une proportion de 98 % des décisions ont été rendues aux candidats aux programmes de premier cycle (comparativement à 96 % à la même période l'année dernière). Aux cycles supérieurs, cette proportion est de 86 % (comparativement à 81 % à la même période l'année dernière).

La présidente rappelle que M. Pierre Chenard a été nommé registraire, succédant à M. Fernand Boucher, qui a pris sa retraite. Elle explique que le vice-rectorat—Affaires académiques travaille actuellement à structurer la répartition des tâches qui seront spécifiques au bureau du registraire, et celles qui relèveront d'un service qui sera dévolu à l'admission et au recrutement, distinguant ainsi ces trois aspects de la gestion des études. Une des préoccupations sera de permettre au registraire de se consacrer plus particulièrement aux aspects de la gestion des études propres au cheminement et à la réussite. Ce dossier, coordonné par la vice-rectrice—Vie étudiante, sera présenté aux doyens et à la Commission des études.

CE-998-5 Comité des nominations de la Commission des études CE-998-5
- Nomination de membres à la Sous-commission du premier cycle

A-33/998^e/492, 2^e version

Une deuxième version du document acheminé a été transmise par courriel aux membres.

La secrétaire générale présente les recommandations du Comité des nominations de la Commission des études, relativement à la nomination de membres à la Sous-commission du premier cycle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

La commission des études nomme membres de la Sous-commission du premier cycle, Mme Micheline Cambron (professeure titulaire au département de littératures de langue française), M. Ghislain Massé (professeur agrégé à la Faculté de droit) et M. François Prince (professeur agrégé au Département de kinésiologie), pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2008, et M. Louis-Philippe Vien (étudiant au Département de littératures et langues modernes de la Faculté des arts et des sciences) et Mme Claudette T. Cloutier (étudiante et vice-présidente de l'AGEEFEP), pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2007.

CE-998-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.8; elle présente également les projets inscrits aux points 6.5 et 6.8.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

L'adjointe à la vice-doyenne aux études de la Faculté des arts et des sciences présente le projet inscrit au point 6.3.

La directrice du Département de kinésiologie présente le projet inscrit au point 6.4.

Le directeur du Bureau des affaires académiques et des programmes du Baccalauréat de l'École Polytechnique présente les projets inscrits au point 6.6.

M. Fernand Boucher présente le projet inscrit au point 6.7.

CE-998-6.1 Faculté de l'éducation permanente CE-998-6.1
- Modifications au programme de Certificat en intervention
auprès des jeunes : fondements et pratiques

A-33/998^e/482, 482.1

La modification proposée au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques vise à mieux dégager les compétences essentielles en intervention auprès des jeunes, identifiées à la suite de consultations auprès des étudiants, du personnel enseignant et des milieux d'intervention; quatre compétences ont été identifiées. Les consultations tenues ont également permis de valider l'adéquation du programme avec les besoins des milieux d'intervention, et de donner suite à des rapports provenant de différents groupes de travail des milieux de la santé et des services sociaux. Le programme modifié propose aussi l'accentuation de la formation pratique et de la formation multidisciplinaire. Des modifications à la structure du programme visent également à éliminer des redondances entre les cours du programme.

La structure du programme modifié passe de quatre à trois blocs de cours, identifiés selon les Fondements de l'intervention (bloc obligatoire), les Pratiques de l'intervention et la Formation complémentaire.

Des données sont présentées sur le taux de fréquentation du programme et sur les clientèles.

En réponse à une question, il est précisé que les contenus d'un cours sur la psychologie sur l'adolescence —qui n'est plus obligatoire mais figure dans les blocs de cours à option— sont repris par d'autres cours. De plus, les clientèles du programme provenant souvent des milieux professionnels, elles ont généralement eu l'occasion d'aborder ces contenus.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Certificat en intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/998^e/482.

CE-998-6.2 Faculté de l'éducation permanente CE-998-6.2
- Modifications au programme de Certificat violence, victimes et société

A-33/998^e/483, 483.1

La modification proposée au programme de Certificat Violence, victimes et société vise principalement à faciliter le cheminement des étudiants, afin de favoriser leur diplomation. La structure du programme a ainsi été allégée, entre autres par l'abolition de cours jugés non pertinents, et par l'enrichissement des perspectives disciplinaires, effectuée par l'introduction de cours traitant de problématiques ou de thématiques actuelles. La structure du programme passe de cinq à quatre blocs de cours. La modification proposée se pose de manière à solutionner le problème de la diminution des clientèles de ce programme, bien que plusieurs de ces cours restent très fréquentés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Certificat Violence, victimes et société, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/998^e/483.

CE-998-6.3

Faculté des arts et des sciences

CE-998-6.3

- Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie

A-33/998^e/484, 484.1

Le programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie veut assurer une formation intégrée dans l'une et l'autre de ces disciplines, visant l'étude approfondie du monde gréco-romain, dans laquelle l'accent porte sur l'archéologie tout en permettant une formation en littérature. Les objectifs de formation se posent ainsi en fonction de l'acquisition de connaissances de la discipline anthropologique (ethnologie, ethno linguistique et archéologie de type anthropologique) et de l'acquisition de connaissances nécessaires aux études classiques (histoire, langue et littérature, archéologie méditerranéenne). Le programme donne accès aux programmes de Maîtrise en anthropologie et de Maîtrise en études classiques (dans ce dernier cas, l'étudiant devra avoir complété les cours des blocs 71B et 71C sur les cours de langues anciennes).

La structure du programme totalise 24 crédits de cours obligatoires, 63 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le caractère bidisciplinaire du programme indique également que 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Les blocs de cours en anthropologie ont été identifiés en fonction des sous-disciplines couvertes par le Département (ethnologie, anthropologie linguistique, bioanthropologie). La structure comporte aussi des blocs de cours sur les langues anciennes et un bloc de cours de langues modernes (en lien avec les champs d'intérêts en anthropologie et en archéologie).

Le représentant étudiant veut souligner la qualité et la cohérence du caractère bidisciplinaire du programme présenté, entre autres par l'accentuation qu'il propose de l'intégration des développements dans ces disciplines.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie, à la Faculté des arts et des sciences, (Centre d'études classiques et Département d'anthropologie), conformément au document A-33/998^e/484.

CE-998-6.4

Département de kinésiologie

CE-998-6.4

- Modification aux conditions d'admissibilité

A-33/998^e/485, 485.1

La modification proposée aux conditions d'admissibilité aux programmes du Département de kinésiologie vient préciser certaines exigences qui seront demandées aux candidats qui auront complété un programme de DEC autre que le DEC en sciences humaines (avec l'objectif 022V [biologie], le DEC en sciences, lettres et arts ou le DEC en sciences de la nature, de

manière à ce que ces candidats aient réussi, avant l'entrée dans le programme, deux cours préalables, en biologie humaine et en mathématiques. La modification sera implantée à compter du trimestre d'automne 2008.

En réponse à une question sur le fait que les cours indiqués en mathématiques, portant sur les méthodes quantitatives, serait obligatoire pour l'obtention du DEC dans certains programmes de sciences humaines, il est précisé que cette exigence s'adresse à des candidats provenant d'autres programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux conditions d'admissibilité aux programmes du Département de kinésiologie, conformément au document A-33/998/485.

CE-998-6.5	École HEC-Montréal - Création d'un programme de Certificat en systèmes d'information et d'analyse d'affaires	CE-998-6.5
------------	--	------------

A-33/998^e/486, 486.1

Le programme de Certificat en systèmes d'information et d'analyse d'affaires propose une formation visant l'acquisition des méthodes et techniques permettant de collaborer efficacement à des projets de développement de petite à moyenne envergure, entre autres en matière de définition, d'analyse et de documentation de besoins, d'analyse de la faisabilité de projets, de modélisation des systèmes, etc. Cinq cours sont créés spécifiquement pour ce programme.

Le représentant étudiant souhaite que soit mentionné au procès-verbal que les trois représentants étudiants provenant de la FAÉCUM s'abstiendront en regard de l'approbation de ce projet, l'École n'étant pas représentée à la FAÉCUM.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en systèmes d'information et d'analyse d'affaires à l'École HEC-Montréal, conformément au document A-33/998^e/486.

CE-998-6.6	ÉCOLE POLYTECHNIQUE	CE-998-6.6
CE-998-6.6.1	École Polytechnique - Modifications aux programmes de Baccalauréat	CE-998-6.6.1

A-33/998^e/487, 487.1 à 487.12

Les modifications présentées aux programmes de Baccalauréat de l'École Polytechnique s'inscrivent dans la démarche de refonte de ces programmes commencée en 2003, et dont l'implantation est effectuée de manière graduelle, à compter de l'automne 2005. Une première partie de ces modifications a été présentée à la Commission des études au printemps de l'année dernière (CE-988-6.5, 30 mai 2005). Les documents transmis cette année portent sur les années 2 et 3 du programme (et sur l'année 4 dans certains cas).

Le document A-33/998^e/487 présente un tableau sur une vue d'ensemble et une analyse globale des programmes de baccalauréat en ingénierie, indiquant les concentrations et les orientations de chacun.

Les documents A-33/998^e/487.1 à A-33/998^e/487.10 présentent le livrable respectif à chacun des onze programmes en ingénierie (les programmes de génie logiciel et de génie géologique ayant été intégré au même document). Dans chaque cas, on précise le cheminement du programme selon les cours, les modalités d'intégration des matières enseignées et du projet intégrateur, l'organisation des stages et les approches pédagogiques.

Le document A-33/998^e/487.11 présente le répertoire spécifique des cours de mathématiques, revu en fonction des besoins du nouveau programme.

Le document A-33/998^e/487.12 porte sur les modifications aux cours des programmes et sur les cours créés.

Les points suivants sont soulignés en regard de la présentation de ce projet. Les conditions d'admission seront uniformes, et gérées de façon centralisée. Les approches pédagogiques vont proposer des approches diversifiées selon les cas, dont l'encadrement étudiant, l'intégration dans les milieux, l'accentuation du caractère pratique de la formation, stages obligatoires; réalisation d'un projet annuel; intégration de cours de spécialisation dès la première année du programme; formation à la recherche et au travail en équipes multidisciplinaires; développement d'habiletés de communication écrite et orale; etc. L'aspect de l'internationalisation des études a été pris en compte.

En réponses aux questions présentées, des précisions sont apportées sur : les programmes comportant la concentration génie biomédical; sur le rôle du Centre d'études complémentaires pour le développement des contenus de formation en communication écrite et orale, en relations interpersonnelles ou sur l'international; sur les modalités de réalisation et d'encadrement des projets et des stages en entreprise; sur la nécessité de l'application progressive de la refonte des programmes, en regard des nombreux aspects à préciser et, par la suite, à gérer, et des défis organisationnels qui seront posés, et en regard de l'importance d'implanter les composantes de la refonte qui ont été complétées.

Le représentant étudiant souhaite que soit mentionné au procès-verbal que les trois représentants étudiants provenant de la FAÉCUM s'abstiendront en regard de l'approbation de ce projet, l'École n'étant pas représentée à la FAÉCUM.

Le vote est demandé en regard de l'approbation de ce projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat, à l'École Polytechnique, conformément aux documents A-33/998^e/487, 487.1 à 487.12.

CE-998-6.6.2

École Polytechnique
- Modifications aux règlements du Baccalauréat

CE-998-6.6.2

A-33/998^e/488, 488.1

Les modifications présentées aux règlements du programme de Baccalauréat de l'École Polytechnique découlent de la refonte des programmes. La principale modification réglementaire porte sur la création d'une « Année préparatoire ». Le projet comporte également des

modifications relatives au cheminement Baccalauréat-Maîtrise intégré. Des mesures ont également été prévues en vue de favoriser la réussite des études, plus particulièrement au niveau des contenus scientifiques.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur le nombre d'étudiants admis en année préparatoire ou en cours préparatoires dans les programmes d'ingénierie.

Le représentant étudiant souhaite que soit mentionné au procès-verbal que les trois représentants étudiants provenant de la FAÉCUM s'abstiendront en regard de l'approbation de ce projet, l'École n'étant pas représentée à la FAÉCUM.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve les modifications aux règlements du Baccalauréat, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/998^e/488.

CE-998-6.7

Registrariat
- Évaluation des candidats universitaires

CE-998-6.7

A-33/998^e/489, 489.1

Avant de donner la parole au présentateur de ce projet, M. Fernand Boucher, la présidente souhaite le remercier de sa contribution à l'Université au cours des années où il y a œuvré à titre de directeur des admissions puis de registraire. Elle souligne les apports très importants de M. Boucher dans l'élaboration et l'application de la cote Z et de la cote R pour l'évaluation des dossiers académiques, ainsi que dans le développement de la gestion académique à l'Université.

La méthode d'évaluation proposée par la cote de rendement universitaire veut encadrer l'évaluation des dossiers des candidats universitaires. La proposition comporte un état de la question, les méthodes de calcul utilisées et les effets de l'application de la cote proposée, consignés au document A-33/998^e/489. Il est précisé que la méthode proposée servira à bonifier les méthodes déjà appliquer, et non nécessairement à les remplacer.

Dans le cas où l'approche proposée serait approuvée par la Commission, elle serait implantée de manière expérimentale au cours de l'année 2007, pour implantation à l'automne 2008. On doit également tenir compte du fait que cette implantation nécessitera le développement d'un système informatique approprié. Il y aura également lieu de préparer la documentation pertinente et à en assurer la diffusion. L'on devra par ailleurs déterminer quels éléments du dossier seront évalués. Par exemple, il faudra décider lesquels des programmes suivis par le candidat devront être considérés (programmes universitaires et programmes collégiaux).

Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs précisions sont apportées en réponse aux questions, portant sur les modalités d'application de la méthode proposée et sur ses impacts, tant dans la gestion des dossiers que dans celle des systèmes. Observant toutefois qu'un consensus se dégage favorablement quant au principe fondant la méthode proposée, mais que les modalités de son application devraient être précisées et vérifiées, la secrétaire générale suggère à la Commission d'approuver le principe de la proposition présentée, et de confier au registraire le mandat de définir une proposition méthodologique plus détaillée. Cette question pourra notamment être présentée, pour consultation, aux doyens, et, par la suite, être ramenée à la Commission au cours de l'automne 2006. La Commission convient des modalités suggérées.

Le vote est demandé en regard de l'approbation de principe de la proposition présentée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit favorablement le principe de développer une méthode d'évaluation des dossiers des candidats universitaires (cote de rendement universitaire), conformément au document A-33/998^e/489, et confie ce mandat au registraire de l'Université, en vue de la définition d'une proposition méthodologique qui sera soumise, préalablement, à la consultation des doyens, et présentée à la Commission des études à l'automne 2006.

CE-998-6.8 Faculté de pharmacie CE-998-6.8
- Modification aux conditions d'admissibilité

A-33/998^e/490, 490.1

La modification proposée aux conditions d'admissibilité au programme de Baccalauréat en pharmacie vient préciser certaines modalités se posant en lien avec les dispositions du règlement et du guide d'admission.

Après étude des modifications proposées, et à la suggestion de la présidente, la Commission souhaite que la portée de certaines modalités soit vérifiée auprès du Bureau des affaires juridiques de l'Université et auprès de la Faculté de pharmacie, soit les modalités et exigences relatives à la formation scientifique préalable et à la formation acquise à l'étranger. S'il y a lieu, un projet modifié pourra être porté à l'attention de la Commission à la suite de la séance.

CE-998-7 RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le vice-doyen aux sciences de la santé de la Faculté des études présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

Le vice-doyen aux Sciences fondamentales et appliquées présente les projets inscrits aux points 7.5 à 7.17.

CE-998-7.1 Faculté des études supérieures CE-998-7.1
Programmes de génie biomédical
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (génie biomédical)

A-33/998^e/466

Les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (génie biomédical) proposent une mise à jour de programme et son harmonisation avec le répertoire et les sigles de cours de l'École Polytechnique. Des réaménagements sont également apportés à la structure du programme (nombre de crédits des blocs) et à la banque de cours (création d'un séminaire (1 cr) et cours correspondant à la thèse (75 cr au lieu de 80)).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (génie biomédical), de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/998^e/466.

CE-998-7.2

Faculté des études supérieures
Programmes de génie biomédical

CE-998-7.2

- Modifications au règlement pédagogique (seuil d'admissibilité), à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc.A (génie biomédical)

A-33/998^e/467

Les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc.A (génie biomédical) proposent une mise à jour de programme et son harmonisation avec le répertoire et les sigles de cours de l'École Polytechnique. Des réaménagements sont également apportés à la structure du programme et au répertoire de cours (par la création de sigles pour des activités liées à des stages et au projet de maîtrise ou d'études supérieures et pour l'harmonisation de sigles de cours). Le règlement pédagogique du programme est modifié par l'ajout du baccalauréat en ingénierie à la liste des diplômes admissible et par la modification du seuil d'admission, porté à 3,0 ou l'équivalent.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique (seuil d'admissibilité), à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc.A (génie biomédical), de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/998^e/467.

CE-998-7.3

Faculté des études supérieures
Programmes de génie biomédical

CE-998-7.3

- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (génie biomédical)

A-33/998^e/468

Les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (génie biomédical) proposent une mise à jour de programme et son harmonisation avec le répertoire et les sigles de cours de l'École Polytechnique. Le règlement pédagogique est harmonisé en fonction de celui du programme de M.Sc.A, les crédits du programme sont réajustés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (génie biomédical), de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/998^e/468.

CE-998-7.4	Faculté de médecine Département d'administration de la santé, Département de Médecine sociale et préventive, et Département de santé environnementale et santé au travail - Création d'un diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)	CE-998-7.4
------------	---	------------

A-33/998^e/469

La création du Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) donne suite à une initiative stratégique des Instituts de recherche en santé du Canada et du FRSQ, par des objectifs visant à accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et à améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

La structure du programme comporte 12 crédits de cours de cycles supérieurs dont 9 crédits obligatoires. Un cours est créé pour le programme.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur la comptabilisation des crédits dans le cas d'un cheminement vers d'autres programmes complémentaires. Considérant cette question, la présidente suggère de demander qu'un suivi soit effectué sur ce programme, afin d'examiner les modalités de reconnaissance de crédits. La Commission convient de cette modalité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) au Département d'administration de la santé, au Département de médecine sociale et préventive, et au Département de santé environnementale et santé au travail, de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/998^e/469.

Dans le cadre de son approbation, la Commission demande à la Faculté de présenter, au terme d'une période de trois ans suivant l'établissement du diplôme, un rapport sur le suivi de son fonctionnement et du cheminement des étudiants s'y étant inscrits.

CE-998-7.5	Faculté des sciences de l'éducation - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (sciences de l'éducation), option «Pédagogie universitaire des sciences médicales»	CE-998-7.5
------------	---	------------

A-33/998^e/470

Les modifications apportées au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (sciences de l'éducation), option «Pédagogie universitaire des sciences médicales» découlent d'ajustements aux besoins de formation à la recherche Dans le domaine de la pédagogie des sciences de la santé. La modification permet également d'harmoniser la structure de ce programme à celle des autres programmes d'études supérieures de la Faculté. Un cours de sigle MMD est créé pour ce programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (sciences de l'éducation), option «Pédagogie universitaire des sciences médicales», de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/998^o/470.

CE-998-7.6	Faculté des sciences de l'éducation Département d'administration et fondements de l'éducation - Création d'un microprogramme de 2 ^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation)	CE-998-7.6
<hr/>		
A-33/998 ^o /471		

Le microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation) s'adresse aux étudiants qui ont terminé un D.E.S.S. et souhaitent poursuivre leurs études en vue de l'obtention d'un diplôme de M.Ed. (administration de l'éducation). Un cours est créé pour ce programme.

La présidente observe que pour ce projet, comme pour le projet inscrit au point suivant et ainsi que pour les projets relevant de l'École Polytechnique inscrits aux points 7.9 à 7.12, les modalités de cheminement des études présentent un caractère particulier. Considérant la nouveauté de cette formule (intégration d'un programme de D.E.S.S. ou d'un microprogramme en vue de l'obtention d'un diplôme de Maîtrise), elle suggère de demander aux instances concernées d'effectuer un suivi des microprogrammes créés, en regard de leur fonctionnement et du cheminement des étudiants. Après discussion, la Commission convient de ces modalités.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation), au Département d'administration et fondements de l'éducation, de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/998^o/471.

Dans le cadre de son approbation, la Commission demande à la Faculté de présenter, au terme d'une période de trois ans suivant l'établissement du microprogramme, un rapport sur le suivi de son fonctionnement et du cheminement des étudiants s'y étant inscrits.

CE-998-7.7	Faculté des sciences de l'éducation Département d'administration et fondements de l'éducation - Création d'un microprogramme de 2 ^e cycle (insertion à la fonction de direction)	CE-998-7.7
<hr/>		
A-33/998 ^o /472		

Le microprogramme de 2e cycle (insertion à la fonction de direction) s'adresse aux étudiants occupant depuis peu un poste de cadre dans un établissement de direction et qui ont déjà obtenu un D.E.S.S. en administration de l'éducation ou d'un D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation. Les objectifs de formation sont définis en lien avec l'appropriation des éléments de la culture de leur organisation ainsi que des principes, attitudes et

procédures nécessaires à l'exercice de leurs fonctions selon les phases d'une année scolaire. Un cours est créé pour ce programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de 2^e cycle (insertion à la fonction de direction), au Département d'administration et fondements de l'éducation, de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/998^e/472.

Dans le cadre de son approbation, la Commission demande à la Faculté de présenter, au terme d'une période de trois ans suivant l'établissement du microprogramme, un rapport sur le suivi de son fonctionnement et du cheminement des étudiants s'y étant inscrits.

CE-998-7.8	Faculté des sciences de l'éducation Département d'administration et fondements de l'éducation - Refonte majeure du programme de M.Ed., option «administration de l'éducation»	CE-998-7.8
<hr/>		
A-33/998 ^e /473		

La refonte du programme de M.Ed., option «administration de l'éducation» propose une structure qui puisse tenir compte du contexte particulier des cadres scolaires, contraints à l'exigence d'un « programme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école » (Arrêté du 17 février 2000 du ministre de l'Éducation concernant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires). Le programme veut ainsi répondre à ces exigences de qualification. Les objectifs de formation sont précisés dans la fiche signalétique du formulaire de présentation, et la structure spécifique au programme modifié est décrite au tableau B1 (page 4). Une particularité réside dans le fait que 45 crédits du programme auront été complétés dans le cadre d'un D.E.S.S. en administration de l'éducation ou d'un D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation, et que l'étudiant devra également réussir un microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation) [CE-998-7.6] ou un microprogramme de 2^e cycle (insertion à la fonction de direction) [CE-998-7.7].

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation explique le mode de fonctionnement développé pour l'enchâssement de ces structures de programmes (microprogramme, D.E.S.S. et Maîtrise), indiquant un encadrement serré des étudiants, et permettant d'introduire dans la formation des activités d'intégration. Ce mode de fonctionnement permet également la poursuite des études dans un contexte professionnel. Ces mesures veulent assurer un meilleur taux de diplomation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte majeure du programme de M.Ed., option «administration de l'éducation», au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/998^e/473.

CE-998-7.9 École Polytechnique CE-998-7.9
- Création d'un microprogramme de 2^e cycle (développement de produits)

A-33/998^e/474

Le projet mentionné ainsi que les projets inscrits aux points 7.10, 7.11 et 7.12 proposent des programmes courts d'approfondissement de connaissances dans des domaines spécifiques de l'ingénierie. Les objectifs et la structure des microprogrammes sont spécifiés dans le formulaire de présentation (fiche signalétique et tableau de la structure).

Les représentants étudiants provenant de la FAÉCUM signalent qu'ils s'abstiendront en regard de l'approbation des projets présentés par l'École Polytechnique (points 7.9 à 7.15) et par l'École HEC Montréal (point 7.16), ces écoles n'étant pas représentées à la FAÉCUM.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de 2^e cycle (développement de produits), à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/998^e/474.

Dans le cadre de son approbation, la Commission demande à la Faculté des études supérieures de présenter, au terme d'une période de trois ans suivant l'établissement du microprogramme, un rapport sur le suivi de son fonctionnement et du cheminement des étudiants s'y étant inscrits.

CE-998-7.10 École Polytechnique CE-998-7.10
- Création d'un microprogramme de 2^e cycle (matériaux composites et polymères)

A-33/998^e/475

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de 2^e cycle (matériaux composites et polymères), à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/998^e/475.

Dans le cadre de son approbation, la Commission demande à la Faculté des études supérieures de présenter, au terme d'une période de trois ans suivant l'établissement du microprogramme, un rapport sur le suivi de son fonctionnement et du cheminement des étudiants s'y étant inscrits.

CE-998-7.11 École Polytechnique CE-998-7.11
- Création d'un microprogramme de 2^e cycle (mécatronique)

A-33/998^e/476

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de 2^e cycle (mécatronique), à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/998^e/476.

Dans le cadre de son approbation, la Commission demande à la Faculté des études supérieures de présenter, au terme d'une période de trois ans suivant l'établissement du microprogramme, un rapport sur le suivi de son fonctionnement et du cheminement des étudiants s'y étant inscrits.

CE-998-7.12 École Polytechnique CE-998-7.12
- Création d'un microprogramme de 2^e cycle (sécurité du logiciel)

A-33/998^e/477

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de 2^e cycle (sécurité du logiciel), à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/998^e/477.

Dans le cadre de son approbation, la Commission demande à la Faculté des études supérieures de présenter, au terme d'une période de trois ans suivant l'établissement du microprogramme, un rapport sur le suivi de son fonctionnement et du cheminement des étudiants s'y étant inscrits.

CE-998-7.13 École Polytechnique CE-998-7.13
- Modifications mineures aux cours des cycles supérieurs

A-33/998^e/478

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve les modifications mineures aux cours des cycles supérieurs, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/998^e/478.

CE-998-7.14 École Polytechnique CE-998-7.14
- Modifications mineures aux programmes de cycles supérieurs

A-33/998^e/479

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve les modifications mineures aux programmes de cycles supérieurs, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/998^e/479.

CE-998-7.15 École Polytechnique CE-998-7.15
- Modifications aux règlements des études supérieures

A-33/998^e/480

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve les modifications mineures aux règlements des études supérieures, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/998^e/480.

CE-998-7.16 École HEC-Montréal CE-998-7.16
- Création d'un programme de D.E.S.S. (gestion et développement durable)

A-33/998^e/481

Le programme de D.E.S.S. (gestion et développement durable) veut assurer une formation qui tienne compte de l'intégration nécessaire des questions liées au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises, en tant que composantes importantes des processus de gestion (opérations, stratégies d'orientation, relations entre l'entreprise et son environnement social et sociétal). Ce programme s'adresse à des cadres ou à des professionnels. Il comporte également l'acquisition d'outils d'analyse et d'action. La structure du programme est décrite au tableau B du formulaire de présentation (page 3).

L'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de l'aménagement souhaite rappeler que la Faculté de l'aménagement a développé une expertise importante en développement durable.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (gestion et développement durable), conformément au document A-33/998^e/481.

CE-998-7.17 Faculté des sciences de l'éducation CE-998-7.17
- Modifications au règlement pédagogique et à la structure du programme de la maîtrise en éducation (M.Ed.), option «Générale»

A-33/998^e/491, 491.1

Le projet de modifications au règlement pédagogique et à la structure du programme de la maîtrise en éducation (M.Ed.), option «Générale» a été présenté une première fois à la Commission des études lors de sa 994^e séance tenue le 22 janvier 2006 (CE-994-6.6). À ce moment, la Commission avait présenté certaines réserves sur la formule proposée (maîtrise par cumul de programmes courts), tout en reconnaissant la qualité du programme et de ses objectifs. Il avait alors été demandé à la Faculté des études supérieures et à la Faculté des sciences de l'éducation de revoir la formule proposée, et de ramener le projet à une prochaine séance de la Commission, accompagné d'éléments de réponse sur des modèles d'application de la formule proposée.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation présente les éléments d'explication demandés, consignés au document A-33/998^e/491.1. Le doyen précise par ailleurs que la formule proposée se pose en lien avec une tendance observée dans les milieux de l'éducation, où

les gens déterminent des plans de formation de développement professionnel. Il rappelle également les mesures de cheminement dans le programme, ainsi que les exigences qui permettront d'assurer un encadrement adéquat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique et à la structure du programme de la maîtrise en éducation (M.Ed.), option «Générale», conformément au document A-33/998^e/491 et 491.1.

Dans le cadre de son approbation, la Commission demande à la Faculté de présenter, au terme d'une période de trois ans, un rapport sur le suivi de l'option «Générale» ainsi modifiée et du cheminement des étudiants s'y étant inscrits.

CE-998-8 AFFAIRES DIVERSES CE-998-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-998-9 PROCHAINE SÉANCE CE-998-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 17 octobre 2006, à 14 heures.

CE-998-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-998-10

La séance est levée à 17 heures 05.

Adopté le 14 novembre 2006 – Délibération CE-1-2.1

La présidente

la secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Francine Verrier